



PRESBYTERORUM ORDINIS

Ministère et vie des prêtres

Les Pères conciliaires ont voulu un document traitant tous les aspects liés à la vie des prêtres : leur mission, leurs relations entre eux, avec les évêques et les laïcs, leur vie personnelle ainsi que leur vie matérielle. Sept rédactions successives ont été nécessaires, avant sa promulgation, la veille de la messe de clôture du Concile. Le Concile a voulu souligner l'importance de l'ordre des prêtres dans la rénovation de l'église du Christ et les soutenir en reconnaissant la difficulté de leur mission. L'Eglise ne souhaite pas cantonner ses prêtres en arrière des lignes, là où la foi est moins exposée. Par ce décret, elle leur demande de rejoindre les hommes jusque sur les lieux de leur existence, qui sont parfois devenus des creusets d'indifférence et d'athéisme.

En voici un résumé succinct avec quelques phrases significatives extraites du décret :

Ce décret comporte trois chapitres :

1- la mission de l'église et de la condition des prêtres dans le monde.

En Jésus Christ, tous les fidèles deviennent un sacerdoce saint et royal, offrant des sacrifices spirituels à Dieu et proclamant les hauts faits de Celui qui les a appelés des ténèbres à la lumière.

Mais tous les membres n'ont pas la même fonction. Le Christ a envoyé ses apôtres, les évêques sont leurs successeurs, les prêtres sont les coopérateurs des évêques.

Par leur vocation et leur ordination, les prêtres de la Nouvelle Alliance sont, d'une certaine manière, mis à part au sein du Peuple de Dieu ; mais ce n'est pas pour être séparés de ce peuple, ni d'aucun homme quel qu'il soit ; c'est pour être totalement consacrés à l'œuvre à laquelle le Seigneur les appelle. Ils ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre, mais ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions de vie.

2 - Le ministère des prêtres.

- ***Les prêtres sont d'abord les ministres de la Parole de Dieu.***

Les prêtres, comme coopérateurs des évêques, ont pour premier devoir d'annoncer l'Évangile à tous les hommes. Ils ont à leur faire partager la vérité de l'Évangile dont le Seigneur les fait bénéficier.

- ***Les prêtres sont ministres des sacrements et de l'eucharistie.***

C'est l'assemblée eucharistique qui est le centre de la communauté des fidèles présidée par le prêtre. Les autres sacrements, ainsi que tous les ministères ecclésiastiques et les tâches apostoliques, sont tous liés à l'Eucharistie et ordonnés à elle.

- ***En troisième lieu, les prêtres sont chefs du peuple de Dieu.***

Pour exercer ce ministère, comme pour les autres fonctions du prêtre, ils reçoivent un pouvoir spirituel, qui leur est donné pour l'édification de l'Église. Dans cette œuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit être extrêmement humaine envers tous les hommes. En bâtissant la communauté chrétienne, les prêtres ne sont jamais au service d'une idéologie ou d'une faction humaine : hérauts de l'Évangile et pasteurs de l'Église, c'est à la croissance spirituelle du Corps du Christ qu'ils consacrent leurs forces.

Après avoir défini les trois fonctions essentielles du prêtre le concile traite des relations de celui-ci avec les autres membres de l'église.

Le prêtre n'est jamais une personne séparée des autres. La mission pastorale du prêtre se situe dans l'unité de la communion de l'église. Il est le coopérateur de l'ordre épiscopal, et simultanément il forme avec les autres prêtres le presbytérium de l'évêque. Aucun prêtre n'est en mesure d'accomplir toute sa mission isolément et comme individuellement. Il ne peut se passer d'unir ses forces à celles des autres prêtres sous la conduite de ceux qui président à l'Église.

Le prêtre exerce son ministère en relation continue avec les laïcs.

Les prêtres ont à reconnaître sincèrement et à promouvoir la dignité des laïcs et leur rôle propre dans la mission de l'Église. Ils doivent respecter loyalement la juste liberté à laquelle tous ont droit dans la cité terrestre. Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur remettre des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et la marge d'action, bien plus, en les invitant, quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives. Mais, de leur côté, les fidèles doivent être conscients de leurs devoirs envers les prêtres, entourer d'un amour filial ceux qui sont leurs pasteurs et leurs pères, partager leurs soucis, les aider autant que possible par leur prière et leur action.

Enfin le prêtre participe au souci qu'a toute l'Église d'éviter toujours ici-bas le manque d'ouvriers dans le Peuple de Dieu. Il s'agit d'abord, pour les prêtres, d'avoir à cœur de faire comprendre aux fidèles combien le sacerdoce est important et nécessaire.

3 - la vie des prêtres.

C'est pourquoi ce saint Concile, pour atteindre son but pastoral de rénovation intérieure de l'Église, de diffusion de l'Évangile dans le monde entier et de dialogue avec le monde d'aujourd'hui invite tous les prêtres à vivre de plus en plus une sainteté qui fera d'eux des instruments toujours mieux adaptés au service du Peuple de Dieu tout entier, à faire l'unité de vie entre leur vie intérieure et les exigences de l'action extérieure, à travailler dans l'humilité, dans l'obéissance au service de Dieu et de leurs frères ainsi que dans une pauvreté volontaire. IL se soucie de la juste rémunération à leur assurer (caisse commune, sécurité sociale)

Enfin le Concile traite du célibat des prêtres. Il l'approuve et le confirme à nouveau en ce qui concerne les candidats au presbytérat. Il invite, non seulement les prêtres, mais tous les fidèles, à avoir à cœur ce don précieux du célibat sacerdotal et à demander à Dieu de l'accorder toujours avec abondance à son Église.

Conclusion du décret :

Ce qui fait la joie de ce Saint Concile, c'est que la terre,ensemencée par la graine de l'Évangile, donne aujourd'hui du fruit en bien des endroits, sous la conduite de l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers et qui a fait naître au cœur de tant de prêtres et de tant de fidèles un esprit vraiment missionnaire. Pour tout cela, avec toute son affection, ***le saint Concile remercie les prêtres du monde entier. Et « à celui qui peut tout faire, et bien au-delà de nos demandes et de nos pensées, en vertu de la puissance qui agit en nous, à lui la gloire dans l'Église et le Christ Jésus »*** (Ep 3, 20-21).

Michel JACQUOT